



COMITÉ DU LABEL

Paris, le 15 décembre 2009 – N° 99/D131

## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête mensuelle auprès des accoueurs et des sélectionneurs

*Service producteur* : ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche – Service de la statistique et de la prospective (SSP)

**Opportunité** : avis favorable émis le 23 novembre 2009 par la commission Entreprises et stratégies de marché

Réunion du Comité du label du 14 décembre 2009 (formation Entreprises)

L'objectif de cette enquête de conjoncture est de répondre au règlement CE n° 617/2008 de la Commission européenne, qui met à jour un règlement datant de 1975. Elle se place dans un dispositif de connaissance de la filière avicole qui repose également sur d'autres enquêtes de conjoncture, l'utilisation de sources administratives, des indices et une enquête de recensement quinquennale.

Les obligations réglementaires sont complétées par des demandes spécifiquement françaises liées à l'importance du foie gras et des volailles de label en France.

Le champ de l'enquête est constitué des établissements de sélection et de multiplication de volailles (gallus, canards, oies, dindes et pintades) au-dessus d'un seuil de 100 volailles et les couvoirs au-dessus d'une capacité de 1 000 œufs à couvrir, soit 110 établissements au total, dont 7 seulement ont une activité de sélection.

L'enquête est exhaustive auprès des établissements concernés. La collecte se déroule chaque mois par fax ou par courrier en France métropolitaine. La durée de remplissage du questionnaire est de l'ordre de cinq minutes.

Les résultats sont transmis à Eurostat via un formulaire en ligne en fin de mois suivant ; ils sont également mis en ligne sur le site Agreste.

**Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête mensuelle auprès des accoueurs et des sélectionneurs et propose de lui conférer le caractère obligatoire.**

**Ce label est valide pour les années 2010 à 2014**

Le Président du Comité du label

**signé**

Michel Euriat